

MRC DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE LANORAIE

PROCÈS-VERBAL de la séance EXTRAORDINAIRE des membres du conseil de la Municipalité de Lanoraie, tenue le lundi 27 mars 2023 à 19 h 15 au 57, rue Laroche.

Sont présents : mesdames Lyne Clermont, Marie-Ève Mondor, Lucie Ouellet, Josée Castonguay, conseillères, et messieurs Martin Lavallée, François Boisjoly, conseillers, sous la présidence de monsieur André Villeneuve, maire.

Assiste également à la séance, monsieur Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier, à titre de secrétaire de la séance.

À 19 h 10, le conseil municipal a tenu une séance publique de consultation sur le projet de règlement 1084-2023 ayant pour titre « Règlement 1084-2023 relatif à la démolition ».

2023-03-107

AVIS SPÉCIAL DE CONVOCATION

Les membres du conseil étant tous présents.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

De renoncer à l'avis de convocation qui devait précéder la présente séance et qu'il soit discuté et traité lors de cette séance le point suivant :

- Adoption du projet de règlement 1084-2023 relatif à la démolition.

2023-03-108

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que la séance extraordinaire soit ouverte à 19 h 15.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-03-109

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 1084-2023 RELATIF À LA DÉMOLITION

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement ayant pour titre « Règlement 1084-2023 relatif à la démolition », tel que déposé avec modification.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS : AUCUNE QUESTION

2023-03-110

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que la séance soit levée à 19 h 16.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

André Villeneuve, maire

Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier

Je, André Villeneuve, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Villeneuve, maire